

Règlement 2020.

Fait à Saint-Priest, le 9 décembre 2019.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.

Article 1 L'organisateur

Le **Jogging Club de l'Est Lyonnais (JOCEL)** est le **club organisateur** de la course dénommée «**Les Foulées San-Priotes**».

Elle se déroule le dimanche 16 février 2020 à Saint-Priest.

Article 2 Les principes généraux de l'inscription

L'inscription à cette course est un engagement personnel : aucun transfert d'inscription n'est alors autorisé.

Toute personne rétrocédant ou échangeant son dossard pourra faire l'objet de poursuites.

En outre, l'organisation ne pourra être reconnue comme responsable en cas d'accident.

L'inscription est un engagement définitif.

En conséquence, aucun remboursement ne pourra être effectué et ce quel qu'en soit le motif.

Article 3 Les participants

L'épreuve est accessible aux catégories suivantes :

- 5,8km (La Jocelienne) : de cadets à vétérans soit à partir de 16 ans,
- 10km : de cadets à vétérans soit à partir de 16 ans,
- Semi marathon : de juniors à vétérans soit à partir de 18 ans.

L'épreuve est ouverte aux licenciés de l'année en cours et non-licenciés. Les participants licenciés FFA, UFOLEP, licence triathlon, ou détenteurs d'un Pass-Running doivent obligatoirement en joindre une copie valide le jour de la course pour toute inscription par courrier ou par internet. Les participants non licenciés doivent à leur inscription par courrier ou par internet fournir une copie de leur certificat médical relatif à «l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition». Pour être valable, le certificat doit dater de moins d'un an. Une autorisation parentale est en outre obligatoire pour les participants mineurs. Le club organisateur se réserve le droit de refuser toute participation à la course aux personnes ne répondant pas à ces exigences.

Article 4 Les parcours

Les Foulées San-Priotes se composent de 3 courses :

- 5,8km (La Jocelienne),
- 10km,
- Semi-marathon.

Les parcours du 10km et du Semi-marathon ont fait l'objet d'un métrage précis.

Le parcours du 5,8km (La Jocelienne) a été mesuré par l'organisation.

Article 5 Inscription

Le montant est fixé comme suit pour les inscriptions et pré-inscriptions par internet :

- 5,8km (La Jocelienne) : 9€,
- 10km : 12€,
- Semi-marathon : 14€.

Une majoration de 2€ est appliquée pour les inscriptions par bulletin-courrier comme suit :

- 5,8km (La Jocelienne) : 11€,
- 10km : 14€,
- Semi-marathon : 16€.

Pour les groupes 12 inscriptions pour le prix de 10 par distance.

Pas d'inscriptions ni de changement de distance le samedi précédent la course et le dimanche de la course.

Article 6 Récompenses

- Pour le 5.8 Km (La Jocelienne)
 - Coupe aux 3 premiers hommes et femmes du classement scratch,
 - Coupe au premier et première de chaque catégorie «Foulées»⁽¹⁾ uniquement.
- Pour le 10 Km
 - Hommes : 6 premiers 250 / 150 / 100 / 50 / 30 / 20€,
 - Femmes : 6 premières 250 / 150 / 100 / 50 / 30 / 20€,
 - Coupe aux 3 premiers de chaque catégorie «Foulées»⁽¹⁾.
- Pour le Semi-marathon
 - Hommes : 6 premiers 350 / 250 / 150 / 100 / 50 / 30€,
 - Femmes : 6 premières 350 / 250 / 150 / 100 / 50 / 30€,
 - Coupe aux 3 premiers de chaque catégorie «Foulées»⁽¹⁾.

Pas de cumul des récompenses entre les classements scratch et les catégories.

Prime au record (réservée uniquement au meilleur temps) :

- Homme
 - Semi-marathon : 200€ (1h04mn53s),
 - 10km : 150€ (30mn15s).
- Femme
 - Semi-marathon : 200€ (1h14mn04s),
 - 10km : 150€ (33mn41s).

Challenge du groupe le plus représenté (club, entreprise, associations).

Tee-shirt technique.

Le journal numérique «Le Progrès» avec les résultats.

Aucune récompense (coupe, primes...) ne sera remise à une tierce personne. Présence obligatoire du lauréat.

⁽¹⁾ Catégorie «Foulées» : voir Tableau ci-dessous.

Cette année, les catégories Seniors et Masters seront regroupées 2 par 2 selon le tableau ci-dessous. Les récompenses se feront sur la base des catégories «Foulées».

	Catégorie FFA	Catégorie Foulées	Année de naissance
Cadets	CA	CA	2003 à 2004
Juniors	JU	JU	2001 à 2002
Espoirs	ES	ES	1998 à 2000
Seniors	SE et M0	SE	1981 à 1997
Masters	M1 et M2	V1	1971 à 1980
Masters	M3 et M4	V2	1961 à 1970
Masters	M5 et M6	V3	1951 à 1960
Masters	M7 et M8	V4	1941 à 1950
Masters	M9 et M10	V5	avant 1940 à 1940

Article 7 Les horaires et temps limite

Le départ commun des 3 courses est fixé à 9 heures rue Gustave Courbet à Saint-Priest. Le temps maximum imparti aux coureurs afin de terminer l'épreuve est de 2h45 pour le Semi-marathon. Passé ce délai, la sécurité des parcours ne sera plus assurée aussi les coureurs seront mis hors course. Ils en seront informés par les organisateurs présents. En cas d'abandon, le concurrent doit impérativement prévenir les responsables et remettre son dossard à l'arrivée.

Article 8 SAS élite

Possibilité de bénéficier d'un SAS élite sous réserve de justification des performances :

- Semi-marathon : Homme 1h18mn – Femme 1h35mn,
- 10 km : Homme 34mn – Femme 44mn,
- 5,8 km : Homme 22mn – Femme 28mn.

Adresser vos demandes de SAS élite et vos temps de référence par mail à : fsp2020@jocel.fr.

Article 9 L'arrivée

L'arrivée des 3 courses est jugée devant le gymnase François Arnaud à Saint-Priest.

Article 10 Les ravitaillements

Au nombre de 3, ils sont installés tous les 5kms.

Article 11 L'interdiction d'accompagnateur

Pour la sécurité de tous, tout accompagnateur, et notamment ceux en bicyclette, est interdit et ce sur chacune des courses. Le club organisateur se réserve le droit de procéder à la disqualification du coureur en cause.

Article 12 L'assistance médicale

Une assistance médicale est assurée par les Secouristes de Saint-Priest ainsi que par un médecin. Ils sont présents sur le parcours et à l'arrivée. Les membres des équipes de l'assistance médicale pourront mettre hors course tout coureur présentant des signes d'inaptitude à poursuivre. Aucune réclamation ne pourra être admise à ce titre.

Article 13 L'assurance responsabilité civile et assurances

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès du Crédit Mutuel. Les licenciés FFA bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Article 14 L'acceptation des présentes règles

Le coureur reconnaît et accepte que, par le seul fait de son inscription, il s'engage à veiller au respect des dispositions prévues au règlement de la course. De même, par sa seule inscription, il autorise expressément le club organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître prises à l'occasion de sa participation aux Foulées San-Priotes, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, et pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

Article 15 Coordonnées personnelles

Le club organisateur vous informe que « conformément à la loi informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

Article 16 Engagement des concurrents

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.